

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 361**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole option Services en espace rural (SER)

Nouvel intitulé : option Services en espace rural (SER)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative (CPC) du MAAPAR	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

* Activités visées :

I. Activités communes :

- il/elle organise et anime un groupe de travail,
- il/elle anime ou dirige une équipe,
- il/elle utilise les techniques de diffusion et de communication,
- il/elle se documente et se forme,
- il/elle organise et anime des sessions de formation

II. Activités de l'accompagnateur d'entrepreneurs ruraux engagés dans la conception de projets de services liés aux exploitations agricoles :

- il/elle facilite la construction de projets à partir des atouts et contraintes de l'exploitation étudiée dans son environnement,
- il/elle prend en compte les nouvelles attentes de la société,
- il/elle met en relation les prestataires et les partenaires,
- il/elle informe sur l'évolution des techniques,
- il/elle recherche des marchés,
- il/elle mesure la rentabilité des prestations,
- il/elle anime le collectif, groupement ou association engagés dans une démarche de projets,
- il/elle réalise des études prévisionnelles,
- il/elle accompagne les prestataires dans la mise en place des activités.

III. Activités de l'animateur de structures de développement local s'appuyant sur les richesses patrimoniales d'un territoire rural

- il/elle participe à l'animation de la structure,
- il/elle participe aux réunions institutionnelles de l'organisme employeur,
- il/elle anime des réseaux (acteurs, partenaires...),
- il/elle assure la gestion financière,
- il/elle facilite sur le territoire la mise en œuvre des actions,
- il/elle analyse les demandes des usagers et propose des réponses à leurs attentes,
- il/elle est source de propositions pour l'organisme employeur à partir d'un diagnostic des potentialités du territoire en lien permanent avec l'ensemble des partenaires locaux,
- il/elle sensibilise et mobilise les prestataires et les usagers,
- il/elle identifie les structures et les moyens mobilisables pour monter des dossiers techniques, administratifs et financiers.

IV. Activités de l'animateur-coordonateur de services aux personnes :

- il/elle réceptionne les demandes des usagers,
- il/elle évalue la demande des usagers,
- il/elle constitue le dossier pour les organismes financeurs,
- il/elle choisit les intervenants,
- il/elle assure le suivi de la prestation,
- il/elle organise le travail et le suivi des plannings,
- il/elle peut mettre en place, coordonner et animer des actions de formation,
- il/elle participe à la gestion de la structure.

- * Capacités communes à toutes les options : - Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.
- Utiliser des outils informatiques.
 - Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou italien ou espagnol).
 - Mobiliser des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative.
 - Se repérer dans la réalité économique et sociale.

* Capacités spécifiques à l'option :

- Présenter les différents aspects de l'espace rural et identifier la diversité des acteurs de services.
- Elaborer et utiliser les outils de gestion nécessaires à la prise de décision.
- Identifier les données psycho-sociologiques relatives aux acteurs concernés par les services en espace rural.
- Maîtriser des méthodes, les outils et les techniques nécessaires à la compréhension du fonctionnement global d'un territoire.
- Etudier, analyser et proposer des projets dans des domaines différents de l'espace rural local liés au référentiel professionnel.
- Utiliser des techniques de communication, de négociation et d'organisation adaptées aux services en espace rural.
- Utiliser les outils informatiques professionnels de communication.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Secteur d'activités : La notion ' d'espace rural ' renvoie à la fois à une identité spatiale et géographique, mais aussi à des problématiques humaines et sociales qu'il convient d'identifier et de prendre en compte dans une perspective de maintien et de développement de l'activité et des emplois. L'activité liée aux services ne génère pas de ' métiers ' qui seraient l'exclusivité du milieu rural. En revanche, l'ensemble des dimensions culturelles, sociales, géographiques, identitaires qui déterminent les caractéristiques de cet espace nécessitent une déclinaison particulière de ces métiers ' d'accompagnateurs ', de ' concepteurs de projets ', ' d'animateurs de structures '. C'est la dimension du local et du lien au territoire qui permet la mobilisation des acteurs dans une perspective de développement économique.

La notion d'emplois de services en espace rural s'articule autour de plusieurs axes de réflexion :

- l'idée que le secteur tertiaire semble être le principal créateur d'emplois en milieu rural,
- l'application de la notion de services aux activités périphériques à l'exploitation agricole,
- la définition du concept de développement local comme devant trouver son ancrage dans la spécificité d'un espace donné,
- le sens donné aux ' services de proximité ' liés à la personne à la fois dans un professionnalisme complémentaire des structures du bénévolat et une compétence qui s'attache à individualiser une prestation.

Le maintien et le développement d'emplois nouveaux dans le secteur des services en espace rural nécessitent la professionnalisation d'une offre qui devra répondre aux champs d'activités demandeurs de prestation :

- les activités au service de l'exploitation agricole et des entrepreneurs ruraux,
- les activités au service de collectivités et d'associations dans le cadre de projets locaux,
- les activités au service des personnes dans le cadre d'associations ou de structures d'accueil.

Chaque secteur génère des profils et des compétences spécifiques, mais la nature des missions et leur mise en œuvre dans un espace caractérisé ont mis également en évidence les transversalités.

Le technicien supérieur agricole ' services en espace rural ' est employé dans des collectivités territoriales (communes, structures intercommunales, pays...), dans des associations ou groupements d'associations, entreprises, exploitations, mutuelles, chambres consulaires...

* Types d'emplois accessibles : Tous les emplois visés sont en rapport avec la diversité des services offerts en espace rural. Il s'agit :

- du conseil en direction des agriculteurs et des entrepreneurs ruraux pour développer et structurer des activités de services ;
- de la conception et de la gestion de projets individuels et/ou collectifs de développement : touristiques, socioculturels et éducatifs... s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire ;
- de la coordination de services centrés sur la personne (personnes âgées, petite enfance...) destinés à l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales (loisirs, cadre de vie, culture...).

Les trois profils d'emplois visés par le BTSA ' services en espace rural ' sont :

- Animateur de structures de développement local s'appuyant sur les richesses patrimoniales d'un territoire rural ;
- Animateur-coordonateur de services aux personnes (emploi exercé dans le cadre d'une collectivité territoriale ou d'une association) ;
- Accompagnateur d'entrepreneurs ruraux engagés dans la conception de projets de services liés aux exploitations agricoles.

Le degré d'autonomie et de responsabilité pour les tâches et les missions qui sont confiées est toujours lié à la taille de l'entreprise ou du service de l'employeur. Les diverses composantes de la formation lui procurent des outils pour créer sa propre activité et/ou entreprise.

Le passage au niveau cadre suppose soit une promotion interne, soit une reprise d'études après quelques années d'expérience professionnelle.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

* Liste des épreuves terminales : N° 1 Expression française et culture socio-économique (épreuve commune à toutes les options du BTSA)

N° 2 Etude de cas (analyser une situation, élaborer, expliciter et justifier une stratégie d'action)

N° 3 Rapport de stage

A Traitement de données (épreuve commune à toutes les options du BTSA)

B Projet écrit d'un produit de communication (épreuve commune à toutes les options du BTSA)

C Langue vivante (anglais ou allemand ou espagnol ou italien ; épreuve commune à toutes les options du BTSA)

D Sciences économiques, sociales et de gestion

E Epreuve professionnelle interdisciplinaire

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury national, présidé par un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est composé : - pour deux tiers au moins d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA, - pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : - deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA, - un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 89-201 du 4 avril 1989 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole (JO du 8 avril 1989)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, option Services en espace rural (JO du 23 juillet 1998)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Arrêté d'abrogation :

Arrêté du 9 juillet 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option 'services en espace rural' - art.7 - (JO du 21 juillet 2007)

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le devenir professionnel des anciens élèves de l'enseignement agricole
<http://www.educagri.fr/systeme/devenirE/sommaire.htm>

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [educagri.fr](http://www.educagri.fr)
<http://www.educagri.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : option Services en espace rural (SER)